

Tél : 04.50.38.09.94

Responsable de formation : Raymond Sokolowski

Agrément : E1207497870

Conditions de formation à la conduite de véhicules deux-roues hors circulation

La maîtrise des véhicules deux-roues hors circulation se fait à la piste dédiée route du ranch - 74200 Thonon.

L'accès est réglementé – limité à 3 auto écoles. Il n'y a pas d'abris à proximité, ni de toilettes.

Trois véhicules 2 roues (motos ou scooters) peuvent y effectuer les exercices proposés par l'enseignant.

Ce lieu est situé à 5 km, soit à 10 minutes, environ de l'auto-école.